



Sessione di u 10 di lugliu di u 2023
Session du 10 juillet 2023

Raportu N° 2023-17
Rapport N° 2023-17

Mudificazione di u rigulamentu internu
Modification du règlement intérieur

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

La Chambre des territoires s'est dotée à sa création d'un Règlement intérieur qui vise à préciser son fonctionnement et celui de ses instances de travail, en complément des textes législatifs et réglementaires applicables en la matière.

Ce document a vocation à évoluer et à intégrer les différentes modifications liées son statut.

En l'espèce, avec l'installation de la nouvelle mandature de la Chambre des territoires, il convient de le faire évoluer une nouvelle fois.

Le document joint en annexe du rapport propose donc a minima la mise en conformité indispensable avec la nouvelle composition de la Chambre.

Dans ce cadre, ne sont modifiées que les dispositions relatives à la prise en compte des nouveaux membres (soit les articles 2, 4.2 et 5.1.1). Les autres dispositions demeurent inchangées.

Le projet de règlement présenté aujourd'hui est donc un document transitoire, voué à être débattu avec les nouveaux membres, amendé, voire retravaillé en Bureau et en session plénière ultérieure, avant adoption définitive dans les semaines ou mois qui suivent si nécessaire.

Il faut préciser enfin que ce règlement dès lors qu'il aura été arrêté pourra être modifié régulièrement et notamment lors des prochaines sessions plénières, après avis du Bureau.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.